

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le vendredi 22 novembre 2024 à compter de 10 h, par vidéoconférence, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l’enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents	Municipalités représentées
Monsieur le conseiller Mario Langevin	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Madame la conseillère Julie Jolivette	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Nicolas Malette	Cayamant
Madame la conseillère Anne Potvin	Déléage
Monsieur le conseiller Pierre Nelson Renaud	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Mathieu Caron	Gracefield
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Robert Bergeron	Kazabazua
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen	Lac Sainte-Marie
Madame la conseillère Carole Robert	Low
Madame la conseillère Francine Fortin	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Madame la conseillère Véronique Danis	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Steve Lefebvre	Bouchette
---------------------------------------	-----------

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe et gestionnaire de projet, madame Kelly-Ann Gagnon, greffière ainsi que madame Natacha Desjardins, coordonnatrice aux communications.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Monsieur le conseiller Nicolas Malette déclare la séance ouverte à 10 h.

2024-R-AG358

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 22 novembre 2024

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d’adopter l’ordre du jour du 22 novembre 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

CONSEIL

2024-R-AG359

Création d’un Fonds d’urgence de 2.5M\$ pour soutenir les travailleurs autonomes de la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG) - Cellule de crise forestière de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que l'industrie forestière est un pilier de l'économie et du patrimoine de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant l'annonce de la fermeture indéterminée de l'usine Produits forestiers Résolu (maintenant Domtar) à Maniwaki, mettant en péril plus d'une centaine d'emplois directs et indirects;

Considérant la mise en place, le 9 octobre 2024, d'une cellule de crise forestière par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) pour faire face à cette situation critique;

Considérant que la situation a été portée à l'attention des élus provinciaux et du gouvernement, avec des recommandations répétées depuis plus de cinq ans;

Considérant que la MRC souhaite protéger son écosystème forestier et soutenir ses entrepreneurs de décembre 2024 à juin 2025;

Considérant l'urgence de soutenir près de 50 entreprises et travailleurs autonomes de la CSEG, gravement touchés par cette fermeture, d'ici le 20 décembre 2024;

Considérant la demande pour un fonds d'urgence de 2,5 millions de dollars afin de soutenir les entrepreneurs de la CSEG, qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi, et de stabiliser l'économie locale;

Considérant les fonds restants de 290 000\$ du Programme d'Aide d'urgence aux PME (PAUPME), mis en place par le gouvernement du Québec, qui pourraient être mobilisés pour répondre aux besoins urgents du milieu forestier régional;

Considérant que le conseil des ministres se réunit chaque semaine pour prendre des décisions exécutives;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de :

1. **Demander** la création d'un programme d'aide d'urgence temporaire de 2,5 M\$ pour les entrepreneurs autonomes de la CSEG, afin de les soutenir en période de crise et d'assurer une reprise rapide des activités forestières au moment propice. Ce fonds ciblerait les opérateurs de machinerie forestière et les petits entrepreneurs, souvent confrontés à des charges financières importantes, et leur permettrait de maintenir leur vitalité.
2. **D'autoriser** la redirection des fonds restants du PAUPME « Feu de forêt » vers un programme d'aide adapté à la réalité actuelle du secteur forestier, afin de maximiser l'impact des ressources disponibles et d'éviter les délais administratifs liés à la création de nouveaux financements.
3. **Demander** au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de valider la réaffectation des fonds restants du PAUPME et d'élaborer un plan d'action rapide pour leur distribution.
4. **Demander** au conseil des ministres si la filière forestière de l'Outaouais est toujours une priorité pour le Gouvernement, et, le cas échéant, de s'engager à soutenir sa résilience et sa santé, d'autant plus que la modernisation du régime forestier québécois est imminente.
5. **Demander** à la ministre des Ressources naturelles et des forêts que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau soit activement impliquée dans la refonte du régime forestier.
6. **Demander** à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de prendre une décision d'ici le 29 novembre 2024 et que les fonds puissent être disponibles pour le 13 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-R-AG360

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 10 h 15.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Joanie Courchaine
Directrice générale
Greffière trésorière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.